

PROCES-VERBAL SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022



Le sept avril deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du premier avril deux mil vingt-deux, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Présents : 15

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

BINET Denis, FAUVARQUE Brice, BENTZ Sylviane, BOQUET Bruno, DA SILVA Jacinthe, GABRIEL Joël, ABDESSALEM Danielle, ARTISSON Damien, DURBECQ Damien, DURBECQ Muriel, FAGIS Lysian, GALLET Candy, LONGCHAMP Corinne, MAIRY Nathalie, PEYTHIEU Véronique

Absents excusés : 2

Mme LEBLANC Karine et MM. LALLEMENT Eddy

Absent non excusé : 1

M. PIERRON Guillaume

Procurations(s) :

**Karine LEBLANC à Brice FAUVARQUE
Eddy LALLEMENT à Joël GABRIEL**

Nombre de conseillers en exercice	:	18
Nombre de présents	:	15
Nombre de procurations	:	2
Nombre de votants	:	17

Avant l'ouverture de la séance, M. Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu par courrier en date du 4 avril 2022, la démission de M. Charles BOUQUIGNAUD de son poste de conseiller municipal.

Est élue secrétaire de séance Madame Jacinthe DA SILVA

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 mars 2022.
Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

***L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
sans une question supplémentaire.***



AFFAIRES FINANCIERES

Adoption du compte administratif Ville – Année 2021
 Affectation du résultat de fonctionnement Ville – Année 2021
 Compte de gestion Ville – Année 2021
 Adoption du compte administratif Service Assainissement – Année 2021
 Affectation du résultat de fonctionnement Service Assainissement – Année 2021
 Compte de gestion Service Assainissement – Année 2021
 Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales – année 2022
 Budget primitif Ville – Année 2022
 Budget primitif Service Assainissement – Année 2022
 Versement d'une subvention – Budget CCAS
 Enumération des dépenses affectées à l'article 623 (fêtes et Cérémonies)
 Attribution des subventions aux associations – Année 2022

PERSONNEL

Création et recrutement d'un agent non titulaire – Accroissement saisonnier d'activité

TRAVAUX

Travaux garage communal rue Arthur Chuquet – Choix de l'attributaire

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Renouvellement du label « Village Etape »

INFORMATIONS

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation
 Valeur vénale de l'Etang Communal

* * *

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N° 21-2022 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF VILLE – ANNEE 2021**Rapporteur : Mme Sylviane BENTZ**

Monsieur Denis BINET quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote

Après lecture et étude du Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2021,

Le résultat final laissant apparaître un excédent de clôture de **2 793 449.22 €**, soit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 032 861.78
	Réalisé :	755 768.67
	Reste à réaliser :	167 400.00
Recettes	Prévu :	1 032 861.78
	Réalisé :	831 793.90
	Reste à réaliser :	0.00

Votants : 16
 Pour : 16
 Contre :
 Abstention(s) :

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	4 152 158.03
	Réalisé :	1 957 157.05
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	4 152 158.03
	Réalisé :	4 674 581.04
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	76 025.23
Fonctionnement :	2 717 423.99
Résultat global :	2 793 449.22

Le Maire étant sorti, conformément à la loi, Mme Sylviane BENTZ, 2^{ème} Adjoint, fait voter le Compte Administratif qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DELIBERATION N° 22-2022 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT VILLE – ANNEE 2021

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de la Ville de l'exercice 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	507 857.96
- un excédent reporté de :	2 209 566.03
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 717 423.99
- un excédent d'investissement de :	76 025,23
- un déficit des restes à réaliser de :	167 400.00
Soit un besoin de financement de :	91 374.77

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : Excédent	2 717 423.99
Affectation complémentaire en réserve (1068)	91 374.77
Résultat reporté en fonctionnement (002)	2 626 049.22
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	76 025.23

DELIBERATION N° 23-2022 : COMPTE DE GESTION VILLE – ANNEE 2021

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le **Compte de Gestion de la Ville** pour l'année 2021, identique au Compte Administratif 2021 approuvé ce jour, par délibération n° 21-2022.

DELIBERATION N° 24-2022 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2021

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Mme Sylviane BENTZ

Monsieur Denis BINET quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote

Après lecture et étude du Compte Administratif du service Assainissement pour l'exercice 2021,

Le résultat final laissant apparaître un excédent de clôture de **326 445.24 €**, soit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	103 916.28
	Réalisé :	30 130.00
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	103 916.28
	Réalisé :	103 916.28
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	315 081.29
	Réalisé :	348 664.83
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	337 010.11
	Réalisé :	328 249.89
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	73 786.28
Fonctionnement :	252 658.96
Résultat global :	326 445.24

Le Maire étant sorti, conformément à la loi, Mme Sylviane BENTZ, 2^{ème} Adjoint, fait voter le Compte Administratif qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DELIBERATION N° 25-2022 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT SERVICE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2021

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du service Assainissement de l'exercice 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	33 707.57
- un excédent reporté de :	218 951.39
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	252 658.96
- un excédent d'investissement de :	73 786.28

- un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	73 786.28

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : Excédent	252 658.96
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	252 658.96
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	73 786.28

DELIBERATION N° 26-2022 : COMPTE DE GESTION SERVICE ASAINISSEMENT – ANNEE 2020

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le **Compte de Gestion du service Assainissement** pour l'année 2021, identique au Compte Administratif 2021 approuvé ce jour, par délibération n° 24-2022.

DELIBERATION N° 27-2022 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2022

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Le produit fiscal notifié et attendu de 708 918.00 € étant suffisant pour équilibrer le budget primitif 2022,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de fixer le taux de fiscalité comme suit :

Taxe foncière bâti	Taux	41,12 %
Taxe foncière non bâti	Taux	32.08 %

DELIBERATION N° 28-2022 : BUDGET PRIMITIF VILLE – ANNEE 2022

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Après avoir entendu le rapporteur,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, à la section d'investissement et fonctionnement :

Investissement

Dépenses :	1 456 194.00
Recettes :	1 456 194.00

Fonctionnement

Dépenses :	4 599 797.22
Recettes :	4 599 797.22

**DELIBERATION N° 29-2022 : BUDGET PRIMITIF SERVICE
ASSAINISSEMENT – ANNEE 2022**

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Après avoir entendu le rapporteur,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, à la section d'investissement et fonctionnement :

Investissement

Dépenses :	123 887.07
Recettes :	123 887.07

Fonctionnement

Dépenses :	348 788.96
Recettes :	348 788.96

**DELIBERATION N° 30-2022 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION –
BUDGET C.C.A.S.**

Rapporteur : Sylviane BENTZ

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'octroyer au **Centre Communal d'Action Sociale** une subvention d'un montant de **208 000 €**, afin d'aider au financement des différentes actions sociales (Site multi-accueil, centre de loisirs, cantine, bourses étudiants...).

Le C.C.A.S. est chargé de verser cette subvention en fonction des besoins de ses budgets annexes.

Autorise M. le Maire à procéder au versement par douzième et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**DELIBERATION N° 31-2022 : ENUMERATION DES DEPENSES AFFECTEES
A L'ARTICLE 623**

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Monsieur le Maire énumère les dépenses de fonctionnement affectées à l'article 623 (Publicité, Publications, Relations publiques), à savoir :

- Fourniture boissons et alimentations pour diverses cérémonies (8 mai, 18 juin, 14 juillet, 11 novembre, fête de Noël des enfants des écoles, maisons fleuries, vœux, ...)
- Fourniture de fleurs (gerbes pour cérémonies, gerbes pour décès, mariage, fleurissement des tombes militaires)
- Animation de la fête de Noël des écoles
- Restauration suite à réunions et cérémonies
- Rassemblement de Vikings
- Vin d'honneur pour diverses manifestations
- Animation pour la fête patronale
- Feu d'artifice

DELIBERATION N° 32-2022 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2022

Rapporteur : Bruno BOQUET

Votants : voir ci-
contre
Pour :
Contre :
Abstention(s) :1

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la répartition des subventions de l'année 2022 aux différentes associations comme suit :

Ardennes Génétique	500,00 €
<i>M. Joël GABRIEL quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote</i>	
<i><u>Votants : 15</u></i>	<i><u>Pour : 15</u></i>
Association Familiale	500,00 €
<i>Mme Muriel DURBECQ quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote</i>	
<i><u>Votants : 16</u></i>	<i><u>Pour : 16</u></i>
U.S.R. Tir Les vaillants Sangliers	750,00 €
<i>MM. Lysian FAGIS quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote</i>	
<i><u>Votants : 16</u></i>	<i><u>Pour : 16</u></i>
Confrérie de la bière et du fromage de Rocroy	200,00 €
<i>MM. Denis BINET et Brice FAUVARQUE quittent la salle et ne prennent part ni au débat, ni au vote</i>	
<i><u>Votants : 14</u></i>	<i><u>Pour : 14</u></i>
Club des Anciens	200,00 €
U.S.R Culture Physique	700,00 €
U.N.C. Section Rocroi	500,00 €
Les Motards de l'Etoile	500,00 €
Théatra Rocroi	500,00 €
Association Equilibre	250,00 €
Comité des Œuvres Sociales	5 400,00 €
U.S.R. Tennis de Table	500,00 €
Prévention routière	100,00 €
Donneurs de Sang	100,00 €
ADMR	300,00 €
Comité d'animation des Anciens de l'EHPAD	200,00 €
Souvenir Français	150,00 €
Société Protectrice des Animaux	150,00 €
Association des Conciliateurs	100,00 €

Les restaurants du cœur	500,00 €
Etoile cycliste Fumacienne	1 000,00 €

Votants : 17 Pour : 17

Il est précisé que ces subventions ne seront versées qu'après l'obtention des documents financiers des associations.

Autorise M. le Maire à procéder au versement et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

PERSONNEL

DELIBERATION N° 33-2022 : CREATION D'UN EMPLOI ET RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Considérant que pour les besoins du service et renforcer l'équipe des services techniques pour la période estivale, il est nécessaire de créer un emploi non permanent et de recruter un adjoint technique territorial,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de créer un emploi non permanent et de recruter un adjoint technique territorial à 35/35^{ème}, pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} mai 2022.

L'agent recruté percevra une rémunération mensuelle correspondant à l'indice brut 371.

Dégage les crédits correspondants et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour le recrutement et l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette affaire.

TRAVAUX

DELIBERATION N° 34-2022 : TRAVAUX GARAGE COMMUNAL – RUE ARTHUR CHUQUET – CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE

Rapporteur : M. Le Maire

Vu la consultation lancée et les offres reçues, à savoir :

- MARECHAL CONSTRUCTIONS – 08260 MAUBERT-FONTAINE
- PIANTONI SA – 08500 REVIN
- CREE – 08170 HAYBES

Vu l'avis de la commission consultative,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir l'offre établie par l'entreprise **CREE – 08170 HAYBES**, pour un montant de **26 587,50 € HT** (variante avec la dalle supérieure en bois retenue), pour les travaux du garage communal – Rue Arthur Chuquet.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DELIBERATION N° 35-2022 : RENOUELEMENT DU LABEL « VILLAGE ETAPE »

Rapporteur : Sylviane BENTZ

La convention d'attribution du label « Village étape » entre l'Etat et la commune de ROCROI arrivant à échéance en 2023, il convient de demander le renouvellement du label pour une durée de 5 ans supplémentaires.

Le label est en effet attribué pour 5 ans, et sa reconduction n'est pas tacite. Elle nécessite une visite de contrôle répondant aux mêmes conditions que celles de l'attribution initiale. L'obtention du label implique une adhésion annuelle à la Fédération française des Villages étapes (*montant fixé à 1,41€ par habitant en 2022*). Le montant est soumis chaque année au vote de l'Assemblée générale).

La Fédération française des Villages étapes, en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux et des services de la Direction des Infrastructures de Transport, regroupe les 70 Villages étapes existants à ce jour autour d'objectifs communs :

- Représenter les Villages étapes vis-à-vis des partenaires de la démarche ;
- Susciter une démarche de qualité et participer au contrôle réalisé par les services locaux du Ministère ;
- Animer la vie du réseau et renforcer l'échange d'expérience ;
- Promouvoir le label auprès du grand public, des médias et des partenaires.
 - o Voirie
 - o Tourisme
 - o Aménagement

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Les engagements pour la collectivité sont les suivants :

- Assurer le respect des dispositions de la charte Village étape concernant le domaine d'intervention communal ;
- Poursuivre les actions engagées pour la requalification et l'embellissement de la commune ;
- Développer une démarche qualité en lien avec l'Office de tourisme, les commerçants et la Fédération ;
- Suivre l'évolution de l'offre commerciale ;
- Communiquer autant que possible sur le label auprès des habitants, des commerçants, de l'ensemble de l'équipe municipale ou encore des médias, en s'appuyant sur les outils de promotion développés par la Fédération ;
- Participer aux outils d'évaluation et de suivi mis en place par la Fédération ;
- Contribuer autant que possible à la vie du réseau.

Considérant l'intérêt économique et touristique qui s'attache à la reconduction du label « Village étape » ;

Considérant l'adhésion des commerçants à la démarche ;

Considérant les actions structurants mises en œuvre par la commune permettant de satisfaire les conditions de reconduction du label ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de demander le renouvellement du label « Village étape » pour une durée de cinq ans supplémentaires et de déposer le dossier correspondant auprès des instances concernées.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
07/03/2022	Kit carnets de voyage office de tourisme	FEDERATION NATIONALE VILLAGES ETAPES	85.00 €
10/03/2022	Fourniture signalétique	SIGNATURE	1 207.04 €
10/03/2022	Fourniture ampoules bâtiments	COMPTOIR GENERAL ELECTRICITE	117.53 €
10/03/2022	Fourniture papiers et tampon mairie	IOBURO	251.36 €
22/03/2022	Remplac ballon ECS complexe sportif	DALKIA	186.62 €
22/03/2022	Abonnement logiciel cimetièrè	GRUPE ELABOR.	503.90 €
22/03/2022	Abonnement logiciel Evolution Opaline	COSOLUCE	661.46 €
23/03/2022	Fourniture bavettes balayèuse	LABOR HAKO	411.14 €
25/03/2022	Fourniture mousqueton	ATECH	138.00 €
25/03/2022	Achat motobineuse	LAMBOT MATERIEL	636.65 €
30/03/2022	Fourniture aspirateur groupe scolaire	NESTHY	301.68 €
31/03/2022	Vêtements travail personnel écoles	CENTEX	374.56 €
04/04/2022	Révision tondeuse thermique St Nicolas	CAULLERY	104.71 €
04/04/2022	Révision débroussailleuse stade	CAULLERY	104.29 €
04/04/2022	Révision ISEKI Stade	CAULLERY	152.93 €
05/04/2022	Révision tondeuse stade	CAULLERY	395.80 €
06/04/2022	Révision tondeuse HONDA	CAULLERY	628.56 €
06/04/2022	Remplacement radiateur complexe sportif	ARDENNES PLOMBERIE CHAUFFAGE	389.84 €
06/04/2022	Remplacement mitigeur thermostatique complexe	ARDENNES PLOMBERIE CHAUFFAGE	2 915.69 €

VALEUR VENALE DE L'ETANG COMMUNAL

M. Le Maire informe le Conseil qu'il a sollicité l'avis des domaines pour connaître la valeur vénale de l'étang communal. Ce dernier est estimé à 80 000 €. La question de savoir si l'on vend ou loue l'étang sera revue lors d'une prochaine séance.

**La séance du conseil municipal du 7 avril 2022 comprend
les délibérations du n° 21-2002 au n° 35-2022.**

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à vingt-deux heures.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	
BENTZ Sylviane		GALLET Candy	
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	Absent
DA SILVA Jacinthe		LEBLANC Karine	Absente
GABRIEL Joël		LONGCHAMP Corinne	
ABDESSALEM Danielle		MAIRY Nathalie	
ARTISSON Damien		PEYTHIEU Véronique	
DURBECQ Damien		PIERRON Guillaume	Absent